

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 2

Rubrik: Courier des lectuers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Davantage de solidarité

Malgré l'opposition en bloc de l'UDC et de quelques députés isolés, les Chambres fédérales ont approuvé la création de la Fondation Suisse solidaire à la fin de leur session de printemps.

Par une pure coïncidence, le vote a eu lieu quelques heures avant que la Commission Berger ne présente le résumé de ses études sur le comportement de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le rejet du projet lancé en 1997, en pleine crise des fonds en déshérence, et qui prévoit la création d'un fonds de solidarité alimenté par la vente des réserves d'or de la Banque nationale, aurait jeté une ombre sur les travaux des historiens. La crainte que cela ne se produise s'est pourtant dissipée au cours même de la session, après que le groupe PDC eut annoncé, contrairement aux radicaux, qu'il soutiendrait la Fondation Suisse solidaire avec les socialistes en votation finale. Il appartiendra cependant au peuple de trancher en automne. Le texte de la loi insti-

tuant la Fondation sera soumis comme contre-projet à l'initiative de l'UDC sur l'or de la Banque nationale, laquelle prévoit de verser à l'AVS l'entier du produit de la vente des réserves d'or. Le contre-projet approuvé par les parlementaires prévoit de verser pendant trente ans les intérêts de ce produit à un fonds spécial; chaque année, le montant – quelques centaines de millions de francs – sera partagé à parts égales entre la Confédération, les cantons et la Fondation Suisse solidaire. Après trente ans, la Fondation sera dissoute et le capital partagé entre la Confédération, les cantons et l'AVS. Le Conseil des Etats aurait préféré en verser les deux tiers aux cantons et le reste à la Confédération, mais la version du National, qui prévoit d'en verser au moins un tiers à l'AVS, a fini par prévaloir. Cette solution avait été conçue pour barrer la route à l'initiative de l'UDC, repoussée par les deux Chambres.

Révolution gris-vert

La Chambre haute a abordé le sujet Armée

XXI. L'armée du futur sera plus petite – deux cent mille hommes – et les soldats devront accomplir dix-huit semaines d'école de recrues et sept cours de répétition annuels de trois semaines. Le gouvernement aurait préféré vingt et une semaines, mais la Chambre haute a voulu faire un pas en direction des milieux économiques en raccourcissant ce délai. Autre innovation: chaque année, trois mille soldats pourront faire tout leur service militaire en un bloc (service dit long).

Droits populaires

A l'avenir, cent mille citoyens et citoyennes pourront demander la modification d'une loi, et non seulement de la Constitution. Après la Chambre haute, celle du peuple a également accepté cette extension des droits populaires. A la surprise générale, le Conseil national a décidé de nommer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la débâcle de Swissair. Cette initiative parlementaire doit cependant être encore approuvée par le Conseil des Etats.

Pablo Crivelli

Traduit de l'italien par Georges Manouk.

COURRIER DES LECTEURS

Est-ce bien correct?

RS 06/2001, annonce AUNS

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt la «Revue Suisse». Dans le numéro de décembre 2001, je suis tombé cependant sur une insertion de l'ASIN. Est-ce bien correct? Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de place pour de telles annonces émanant de groupes extrémistes dans un magazine qui représente pour de nombreux Suisses vivant à l'étranger la principale source d'informations sur ce qui se passe au pays.

Dr. med. O. Masner, Revnice
(Tchéquie)

Rester neutre

RS 06/2001, annonce de l'ASIN

Si vous acceptez une annonce de l'ASIN qui recommande de voter non le 3 mars, vous devriez aussi publier une annonce en faveur de l'ONU, au fond. Ou au moins reproduire l'avis du Conseil fédéral

déral après l'article de M. Tschanz «L'adhésion à l'ONU, cette fois?». Pour rester neutre, tout simplement – comme le demande d'ailleurs l'ASIN!

Michel Edelmann, Denia
Alicante (Espagne)

Indignée par une annonce

SR 06/2001, Inserat der AUNS

En tant que Suissesse de l'étranger, je lis régulièrement la «Revue Suisse». Je suis consternée, pour ne pas dire indignée, que vous ayez imprimé une annonce de l'ASIN dans le numéro de décembre 2001. N'est-il pas absurde d'attendre de personnes qui ont décidé de vivre à l'étranger qu'elles s'intéressent ou soutiennent un groupement politique dont on sait bien qu'il est mêlé à des activités racistes et politiquement incorrectes?

Petra Lott, Los Angeles, USA

Un peu moins de chauvinisme, s'il vous plaît!

06/2001, «Les ainés arrivent»

Je feuillete volontiers la «Revue Suisse». J'aimerais cependant y retrouver une image un peu moins chauvine de la Suisse. La vie dans ce pays n'est souvent pas aussi parfaite que vous la décrivez, particulièrement pour ses ressortis-sants qui ont vécu longtemps à l'étranger. Une bonne intégration des jeunes adultes qui ont grandi hors des frontières nationales n'existe malheureusement que sur le papier. Il n'y a probablement pas de statistiques sur celles et ceux qui optent de nouveau pour l'émigration. Mais le nombre de double-nationaux en Europe parle de lui-même.

Gabriele Geyer, Krefeld
(Allemagne)

Trop de retard dans l'information

RS 06/2001, ONU

Je n'ai reçu le numéro 06/2001 que le 5 mars 2002. Le tampon de la poste date du 1^{er} mars 2002! Je suppose que la «Revue» cherche à informer les Suisses de l'étranger sur l'actualité. Dans ce même numéro, on peut voir reproduits, dans une annonce, certains articles de la charte de l'ONU d'où il ressort clairement qu'un pays qui adhère à l'ONU ne peut rester neutre. Il aurait été de la plus haute importance pour les Suisses de l'étranger qui disposent du droit de vote de pouvoir comparer ces textes avec les «Commentaires du Conseil fédéral» (page 9). Je suis d'avis que la «Revue Suisse» devrait nous informer un peu plus rapidement, vous ne pensez pas?

Otto Kindschi, Bangkok